

2^e République française
GIRONDE
SAINT AUBIN DE BRANNE - Commune

Séance du lundi 23 juin 2025

Membres en exercice : 10

Nb de présents : 8
Nb de représentés : 1
Nb de vote exprimés : 9
Nb de vote pour : 9
Nb de vote contre : 0
Nb d'abstention : 0

*vingt-trois juin deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal LABRO,*
Date de la convocation:13/06/2025

Présents : Pascal LABRO, Robert FAURE, Laurent
BEREAU, Xavier BLOND, David PATEAU, Jérémy
CUSSEAU, Sarah BRUNELLOT, Dominique PEYTOUREAU

Représentés : Marie MIRAMON représentée par Robert
FAURE

Excusés :

Absents : Quitterie DUCLOT

Secrétaire de séance : Xavier BLOND

Objet : ADHESION GIRONDE NUMERIQUE - DE_2025_22

Monsieur le Maire expose :

Le passage à l'administration électronique et à l'informatisation des services a pour corollaire le développement :

- De logiciels applicatifs utilisés par les services
- Du parc informatique
- Des besoins de stockage et d'archivage numérique

Le respect des obligations légales de dématérialisation, l'augmentation de la productivité et l'amélioration de la qualité des prestations proposées aux administrés induisent des efforts d'investissements et de fonctionnements conséquents.

Face à ces constats, le Département de la Gironde a souhaité apporter une réponse publique sous l'égide du Syndicat Mixte Gironde Numérique (ci-après « Gironde Numérique ») qui propose, sur la base de l'article L. 5721-9 du CGCT, une offre de services numériques mutualisés.

Ce dispositif public de mutualisation des services numériques permettra de :

- Maîtriser notre système d'information et les données publiques qu'il contient
- Rendre accessible ces services mutualisés aux collectivités dépendantes de la Communautés de communes Castillon Pujols par notre intermédiaire
- Réaliser des économies sur la maintenance de notre système d'information
- Respecter les normes en vigueur de dématérialisation des procédures
- Mettre en place un plan de formation afin que les utilisateurs des applications logicielles et des matériels puissent s'adapter et évoluer sur les outils informatiques
- Bénéficier d'un appui technique sur l'ensemble des besoins liés à l'informatisation des services, de manière à réaliser des échanges d'informations et de savoir-faire et ce dans le but d'améliorer l'utilisation des outils informatiques, la productivité et de contenir les coûts

Par délibération du 30 Novembre 2010, le comité syndical a approuvé la modification des

statuts de Gironde Numérique permettant la mise en place d'une activité de services numériques mutualisés à caractère facultatif.

Le choix de participer aux services numériques facultatifs appartient à chaque adhérent de Gironde Numérique et doit se manifester par :

- Une délibération d'adhésion
- Une convention cadre de participation aux services numériques mutualisés
- le cas échéant, une convention tripartite si des collectivités de la communauté de communes souhaitent accéder à cette offre de services mutualisés

Une convention cadre de participation aux services mutualisés entre Gironde Numérique et la Communauté de communes de Castillon Pujols permet d'encadrer ces nouvelles relations contractuelles.

Sur le plan financier, la participation de la Communauté de communes de Castillon Pujols est recouvrée dans le cadre d'une participation financière en fonctionnement annuelle.

Dans le cas où des collectivités de la Communauté de communes souhaitent accéder à cette nouvelle offre de services mutualisés, des conventions tripartites particulières à la convention cadre de participation seront mises en place en tant qu'annexe. Une participation complémentaire par collectivité et en fonction du catalogue de services voté sera payée par la Communauté de communes.

Sur le plan financier, la collectivité de Saint Aubin de Branne rembourse sa part financière à la Communauté de Communes sur la base d'une clé de répartition en fonction du nombre d'habitants et du tarif voté en Conseil Syndical par Gironde Numérique.

La présente délibération vient encadrer la participation de la Collectivité de Saint Aubin de Branne aux services numériques de Gironde Numérique par l'intermédiaire de la Communauté de communes de Castillon Pujols

En fonction du catalogue des participations aux services mutualisés en vigueur, la participation de la Communauté de communes aux services mutualisés est décomposée en deux parties :

- Une participation forfaitaire qui permet l'accès à une plateforme de services et/ou à des services de sécurisation des données
- Une participation pour des prestations complémentaires non prévue dans le cadre des services proposés dans le cadre de l'adhésion

La participation forfaitaire de la Communauté de communes est fixée en fonction du catalogue de service en vigueur.

Pour chaque nouveau service, le catalogue de services mutualisés et le montant des participations financières seront ajustés en comité syndical.

La Communauté de communes Castillon Pujols qui adhère à Gironde Numérique depuis sa création a d'ores et déjà désigné ses délégués. Ils représenteront donc la Communauté de communes et les collectivités membres dans le cas d'une participation aux services mutualisés.

Il est proposé à l'assemblée de bien vouloir :

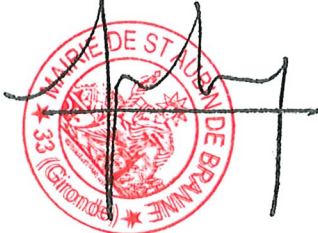
- ☒ Approuver la participation de la Collectivité de Saint Aubin de Branne aux services numériques mutualisés de base de Gironde Numérique à compter de l'année 2025.
- ☒ Approuver la participation de la Communauté de communes pour le compte de la Collectivité

- Approuver le remboursement de la participation de la Collectivité Saint Aubin de Branne auprès de la Communauté de communes de Castillon-Pujols
- M'autoriser à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette affaire, et en particulier, signer les conventions (cadre et particulières) réglant les relations entre la Communauté de communes, la Collectivité de Saint Aubin de Branne qui souhaite bénéficier du service et Gironde Numérique.

Fait les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

LABRO Pascal



Secrétaire de séance
Xavier BLOND

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Xavier BLOND, the Secretary of the meeting.